

## 12010 - Célébrer le 21e anniversaire du fils

---

### La question

Chez nous, en Afrique du Sud, quand le jeune garçon et la jeune fille ont 21 ans, on célèbre l'événement, récite le saint Coran, prépare différentes sortes de mets, se réunit et donne à celui ou celle qui vient d'avoir 21 ans une clé... Est-ce que ces choses là sont permises par l'Islam ?

### La réponse détaillée

La cérémonie accompagnée de la récitation du Coran pour marquer le 21

<sup>e</sup> anniversaire d'un garçon ou d'une fille n'ont pas de fondement dans la loi islamique. C'est plutôt une innovation qui résulte de votre assimilation à vos voisins chrétiens. Il a été rapporté de façon sûre dans un hadith d'Aïcha (P.A.a) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Quiconque accomplit une œuvre non conforme à notre affaire (religieuse) la verra rejetée** ». (rapporté par Mouslim et par Ahmad dans al-Mousnad).

Abou Dawoud a rapporté d'après Ibn Omar (P.A.a) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Quiconque cherche à ressembler à un peuple leur est assimilé** ». Allah est le garant de l'assistance.

Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.